

## Renseignements préliminaires à l'intention des délégations

### **A. Dispositions concernant la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale compte tenu de la pandémie de COVID-19**

1. À l'issue d'une série de consultations menées par le Secrétariat de l'AIEA auprès des États Membres sur les dispositions concernant la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale, ces dispositions ont été acceptées par les États Membres par procédure d'accord tacite le 24 juillet 2020 afin que la Conférence générale puisse poursuivre ses travaux en tenant compte des prescriptions des autorités autrichiennes et des contraintes d'espace liées à la pandémie de COVID-19 au Centre international de Vienne (CIV). Elles ont été publiées en tant que document de la Conférence générale<sup>1</sup> en vue de leur approbation en séance plénière au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire intitulé « Dispositions concernant la Conférence générale ».
2. Pour faciliter les préparatifs des États Membres, ces dispositions sont jointes comme annexe I du présent document.
3. La Conférence générale se tiendra en présentiel avec un nombre limité de participants.
4. Les prescriptions des autorités autrichiennes concernant les mesures de santé et de sûreté relatives à la COVID-19 seront appliquées. Selon ces prescriptions, jusqu'à 500 personnes peuvent se réunir simultanément en intérieur si les précautions nécessaires de distance physique et de protection de la santé sont prises, notamment si tous les participants portent un masque jusqu'à ce qu'ils soient assis, si un plan d'attribution des sièges est établi au préalable pour toutes les réunions et si une liste des personnes présentes à chaque réunion est établie.

---

<sup>1</sup> Les dispositions sont énoncées dans le document GC(64)/12.

5. Compte tenu des circonstances liées à la pandémie de COVID-19, les États Membres seront dûment informés si des changements devaient être apportés à l'organisation de la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale.

## **B. Ouverture de la 64<sup>e</sup> session ordinaire**

6. La 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale<sup>2</sup> s'ouvrira le **lundi 21 septembre 2020, à 10 h**. Elle se tiendra dans le bâtiment M du Centre international de Vienne (CIV)<sup>3</sup>.

7. Les séances plénières se tiendront dans la salle des plénières, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment M. Les réunions de la Commission plénière se tiendront également dans la salle des plénières, en dehors des séances plénières.

8. À moins que la Conférence générale n'en décide autrement, les séances du matin commenceront à 10 h et celles de l'après-midi à 15 h. Les délégués sont priés d'avoir pris place à ce moment-là afin que les séances puissent commencer à l'heure. Si des séances du soir s'avèrent nécessaires, elles seront annoncées durant la session.

## **C. Inscription et participation aux séances plénières et aux réunions de la Commission plénière**

9. Compte tenu des prescriptions du pays hôte concernant la pandémie de COVID-19, de l'espace limité disponible au CIV et des précautions de distanciation physique et de protection de la santé nécessaires, chaque État Membre peut être représenté à la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale par un chef de délégation et un suppléant. Le chef de la délégation peut fournir une déclaration pré-enregistrée aux fins du débat général de la Conférence (voir section I, « Déclarations au débat général ». Les membres de la mission permanente d'un État auprès de l'AIEA peuvent être inscrits sur la liste de la délégation de cet État. Les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales peuvent inscrire seulement un délégué chacune.

10. Les États Membres sont priés de bien vouloir communiquer au Secrétariat la composition de leur délégation bien à l'avance, si possible pas moins de six jours avant l'ouverture de la session, en utilisant le système d'inscription en ligne de la Conférence générale de l'Agence, accessible à partir du **lundi 17 août 2020** à l'adresse <https://gc-registration.iaea.org>. À cet effet, des noms d'utilisateurs et des mots de passe ont été attribués et communiqués dans la pièce jointe à la lettre de notification envoyée à tous les États Membres le jeudi 18 juin 2020.

11. Chaque participant assistant à la Conférence générale en présentiel aura besoin d'une carte d'accès avec photographie pour accéder au CIV. Les chefs des missions permanentes et le personnel diplomatique accrédité auprès de l'AIEA n'ont pas besoin d'une nouvelle carte d'accès mais doivent s'assurer que celle dont ils disposent sera valide aux dates de la Conférence générale. Les autres

---

<sup>2</sup> L'ordre du jour provisoire de la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale figure dans les documents GC(64)/1, Add.1 et Add.2.

<sup>3</sup> Voir le plan à l'annexe III.

membres des délégations des États Membres doivent retirer une carte d'accès au CIV valide pour toute la durée de la Conférence générale.

12. Une fois les participants inscrits en ligne, le bureau des cartes d'identité du Service de la sécurité du CIV enverra, à l'adresse électronique qu'ils auront fournie, un courriel contenant un lien qui permet de télécharger une photographie ou de confirmer/remplacer une photographie existante dans la base de données du bureau des cartes d'identité ONU. Les participants qui n'auront pas téléchargé leur photographie devront prévoir du temps supplémentaire sur place pour se faire photographier et obtenir leur carte d'accès.

13. À tout moment, deux (2) délégués par État Membre au maximum peuvent être présents physiquement à une réunion de la Conférence générale. Compte tenu de la nécessité d'éviter une forte présence physique dans les locaux, les États Membres sont priés instamment de réduire au minimum le nombre de délégués venant au CIV pour la Conférence générale.

14. Chaque État Membre recevra deux (2) « badges volants » (*floating badges*) à son nom. Les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales en recevront chacune un (1). Seuls les délégués qui présenteront un badge volant accompagné de leur carte d'accès au CIV à l'entrée des salles de réunion pourront assister aux séances plénières et aux réunions de la Commission plénière et du Bureau.

15. Les « badges volants » seront délivrés par le Service du protocole sur présentation d'une note verbale autorisant les titulaires à les retirer et indiquant le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique d'une personne de contact (voir par. 22 pour plus d'informations). Une fois retirés, ils ne peuvent pas être réimprimés.

16. L'échange des « badges volants » entre les membres inscrits d'une délégation doit se faire en dehors de la salle des plénières. Les délégations sont encouragées à prendre note de ces échanges afin de faciliter le suivi si un cas de COVID-19 venait à être suspecté.

17. Pour éviter de longues files d'attente le lundi 21 septembre 2020 au matin, les participants inscrits sont vivement encouragés à retirer leur carte d'accès à l'avance en se présentant au bureau des inscriptions de l'AIEA (porte 1) munis d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité, aux dates suivantes :

<b>Jeudi 17 septembre</b>	<b>12 h – 16 h</b>
<b>Vendredi 18 septembre</b>	<b>9 h – 18 h</b>
<b>Dimanche 20 septembre</b>	<b>10 h – 18 h</b>

18. Les participants doivent en principe retirer leur carte d'accès en personne ; toutefois, les cartes qui auront été préalablement imprimées pourront être retirées par une personne autorisée sur présentation d'une note verbale ou d'une lettre officielle indiquant les noms de la personne autorisée et des participants concernés. Veuillez noter que les cartes d'accès retirées ne peuvent pas être retournées au bureau des inscriptions de l'AIEA ni réimprimées. Celles qui n'auront pas été retirées à l'avance pourront être récupérées au bureau des inscriptions de l'AIEA (porte 1) à partir du **lundi 21 septembre 2020 à 7 h 30**.

19. Les délégués sont priés de se conformer à toutes les mesures obligatoires, notamment de maintenir une distanciation physique et de porter un masque de protection dans l'enceinte du CIV, à toutes les portes d'accès, dans toutes les zones de contrôle de sécurité et lors de leurs interactions avec le personnel du bureau des inscriptions et du bureau des cartes d'identité de l'ONU.

20. Il est rappelé aux participants que les cartes d'accès doivent être portées en permanence de manière visible dans l'enceinte du CIV.

21. Il sera possible de s'inscrire sur place au bureau des inscriptions de l'AIEA (porte 1), sur présentation d'une lettre officielle de désignation accompagnée d'une pièce d'identité avec photo, les jours suivants :

Jeudi 17 septembre	12 h – 16 h
Vendredi 18 septembre	9 h – 18 h
Dimanche 20 septembre	10 h – 18 h
Lundi 21 septembre	7 h 30 – 18 h
Mardi 22 septembre	8 h – 18 h
Mercredi 23 septembre	9 h – 12 h

Veillez prévoir suffisamment de temps pour les contrôles de sécurité et l'inscription.

22. Les badges volants seront délivrés par le Service du protocole comme suit :

Lundi 14 septembre	10 h – 16 h	Bureau A2706
Mardi 15 septembre	10 h – 16 h	Bureau A2706
Mercredi 16 septembre	10 h – 16 h	Bureau A2706
Jeudi 17 septembre	12 h – 16 h	Bureau des inscriptions (porte 1)
Vendredi 18 septembre	9 h – 18 h	Bureau des inscriptions (porte 1)
Dimanche 20 septembre	10 h – 18 h	Bureau des inscriptions (porte 1)
Lundi 21 septembre	7 h 30 – 17 h	Bureau des inscriptions (porte 1)

Une note verbale ou une communication officielle indiquant le nom de la personne autorisée à retirer les badges et le nom et le numéro de téléphone de la personne de contact pour la COVID-19 (voir par. 35) dans le cadre de la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale devra être présentée.

23. Les questions relatives à la procédure d'inscription peuvent être adressées par courriel à l'adresse [GCRS.Contact-Point@iaea.org](mailto:GCRS.Contact-Point@iaea.org).

24. Les participants à la Conférence générale qui ont besoin d'un visa pour l'Autriche sont instamment priés de contacter le représentant consulaire de l'Autriche le plus proche et de faire leur demande de visa bien à l'avance. Les questions concernant les visas peuvent être adressées par courriel à l'adresse [GCRS.Contact-Point@iaea.org](mailto:GCRS.Contact-Point@iaea.org). Le Secrétariat appuiera les demandes de visa des participants inscrits sous réserve du respect de la politique du pays hôte en matière de visa et des conditions d'entrée sur le territoire compte tenu de la pandémie de COVID-19. La décision d'accorder ou non un visa appartient aux autorités autrichiennes.

25. Il est rappelé aux États Membres que, conformément à l'article 26 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le coût de la participation d'une délégation à la Conférence générale est à la charge de l'État Membre représenté par cette délégation.

26. Une liste provisoire des participants (document GC(64)/INF/14), établie à partir des informations qui auront été reçues par le Secrétariat au mardi 15 septembre, sera publiée le vendredi 18 septembre et mise en ligne sur le site web de la Conférence générale. Les États Membres et les organisations ne recevront qu'un seul exemplaire papier de la liste provisoire. Une liste définitive des participants (document GC(64)/INF/15), contenant les renseignements qui auront été communiqués au Secrétariat avant le mercredi 23 septembre à 15 h, sera publiée le vendredi 25 septembre.

27. Si des modifications doivent être apportées après la publication de la liste provisoire, les délégations sont priées d'en informer le Service du protocole en écrivant à l'adresse [GCRS.Contact-Point@iaea.org](mailto:GCRS.Contact-Point@iaea.org) avant le mercredi 23 septembre à 15 h afin que la liste définitive puisse être mise à jour. La version électronique de la liste définitive des participants sera affichée sur le site web de la Conférence générale à partir du vendredi 25 septembre.

## D. Pouvoirs des délégués

28. Les chefs de délégation (mais non les autres membres des délégations) doivent être munis de pouvoirs établis expressément pour la session, **même s'ils sont déjà accrédités auprès de l'Agence**, par exemple en qualité de représentant permanent. En vertu de l'article 27 du Règlement intérieur de la Conférence générale, les pouvoirs originaux doivent émaner soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères de l'État Membre concerné et doivent être communiqués au Directeur général si possible au moins sept jours avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire le **lundi 14 septembre** au plus tard, pour faciliter le bon déroulement des travaux de la Conférence, en particulier ceux du Bureau.

29. **À partir du dimanche 20 septembre à 14 h 30**, les pouvoirs originaux qui n'auront pas déjà été transmis au Directeur général devront être remis en mains propres au fonctionnaire chargé des pouvoirs (salle M0E 69, rez-de-chaussée du bâtiment M). Il convient de noter que les pouvoirs ne pourront pas être acceptés lors de l'inscription à la porte 1 du CIV.

30. Les délégués sont priés de respecter toutes les mesures obligatoires, telles que la distanciation physique et le port du masque de protection, lors de leur interaction avec les fonctionnaires chargés des pouvoirs.

31. Pour toute question concernant les pouvoirs, veuillez contacter le fonctionnaire chargé des pouvoirs (mél. : [Credentials@iaea.org](mailto:Credentials@iaea.org)).

## E. Participation aux séances plénières et aux réunions de la Commission plénière

32. Compte tenu des contraintes résultant des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, à tout moment, seulement deux (2) délégués par État Membre au maximum pourront être présents physiquement aux réunions de la Conférence générale.

33. Chaque État Membre recevra deux (2) « badges volants » à son nom. Les organisations intergouvernementales recevront un (1) « badge volant » pour assister aux séances plénières, et celles autorisées à assister aux réunions de la Commission plénière recevront un (1) « badge volant » à cet effet. Seuls les délégués qui présenteront un « badge volant » accompagné de leur carte d'accès au CIV à l'entrée de la salle pourront entrer dans la salle des plénières et les salles des réunions de la Commission plénière et du Bureau.

## F. Renseignements à l'intention des personnes de contact pour la COVID-19

34. Compte tenu des mesures et restrictions liées à la pandémie de COVID-19, chaque État Membre est prié de désigner une « personne de contact pour la COVID-19 » pour la délégation qui assistera à la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale.

35. Les coordonnées de cette personne pour la délégation d'un État Membre doivent être communiquées au moment du retrait des badges volants, soit dans une note verbale indiquant son nom,

son titre fonctionnel, son numéro de téléphone portable et son adresse électronique, soit en remplissant le formulaire fourni par le Service du protocole.

36. La personne de contact pour la COVID-19 est chargée :

- de rappeler aux délégués de maintenir une distance d'au moins un mètre entre eux et de porter un masque dans tous les espaces fermés et lorsqu'ils entrent dans la salle des plénières, la salle d'une réunion tenue dans le cadre de la Conférence générale ou la salle d'une réunion organisée en marge de celle-ci, ou en sortent ;
- de noter systématiquement quels membres de sa délégation assistent à quelle réunion et sont en possession d'un badge volant ;
- d'avertir immédiatement les organisateurs, la Division des services de conférence et de documentation (MTCDD) (tél. : +1 2600 27 227 ou +1 2600 27 000) ou les Services médicaux directement (tél. : +1 2600 22224) si un membre de sa délégation, présent ou non à l'une ou l'autre réunion pendant la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale, présente des symptômes de la COVID-19, est suspecté d'avoir contracté le virus ou est testé positif à cette maladie.

37. Étant donné que la COVID-19 peut se transmettre avant l'apparition ou en l'absence de symptômes, les personnes qui pourraient être infectées doivent être identifiées rapidement et rigoureusement. Les personnes susceptibles d'avoir été en contact avec une personne infectée doivent être identifiées, suivies et prises en charge afin de limiter la propagation de ce virus à transmission facile et rapide.

## G. Documents

38. Conformément à la politique de respect de l'environnement et d'utilisation rationnelle du papier établie par l'Agence pour la distribution de documents, la documentation de la Conférence générale sera disponible sous forme électronique sur le site <https://www.iaea.org/fr/laiea/gc64/documents>. Les projets de résolutions seront mis à disposition sur GovAtom. Les délégués sont priés d'apporter un ordinateur portable ou une tablette et d'utiliser au maximum ce service pour permettre de réduire les coûts d'impression et de distribution des documents de l'Agence. S'il s'avère que l'utilisation des versions électroniques n'est pas pratique ou possible, des exemplaires papier pourront être obtenus, sur demande, auprès du Service des documents, à proximité de la salle des plénières (1<sup>er</sup> étage du bâtiment M).

39. Les résumés quotidiens des séances seront mis en ligne.

40. Les délégués qui souhaitent soumettre des projets de résolution ou d'autres documents à la Conférence générale pendant la session sont priés d'en remettre le texte **le plus tôt possible** au secrétaire de la Conférence générale ou au secrétaire de la Commission plénière (M. Austin McGill, mél. : [A.McGill@iaea.org](mailto:A.McGill@iaea.org) ou [SEC-PMO.Contact-Point@iaea.org](mailto:SEC-PMO.Contact-Point@iaea.org)). Cela facilitera considérablement le déroulement des travaux, en particulier ceux de la Commission plénière, qui doit habituellement étudier un grand nombre de projets de résolutions et faire des recommandations à leur sujet.

## H. Débat général – liste des orateurs

41. Jusqu'à l'ouverture de la session de la Conférence générale, le lundi 21 septembre, les demandes d'inscription sur la liste des orateurs pour le débat général devront être directement adressées, en personne ou par écrit, au Secrétariat des organes directeurs (M<sup>me</sup> Crosby Plaza Hernández, bureau A2869, poste 22339, mél. : [C.Plaza@iaea.org](mailto:C.Plaza@iaea.org) ou [GC-Speakers-List@iaea.org](mailto:GC-Speakers-List@iaea.org)). Comme le document GC(64)/INF/1, publié le 10 juillet, en informait les États Membres, l'inscription sur la liste des orateurs s'est faite les 13 et 14 juillet ; un tirage au sort a eu lieu à 11 h le 16 juillet afin de déterminer l'ordre des orateurs des États Membres qui avaient demandé à être inscrits sur la liste. Depuis, les États Membres qui demandent à être inscrits sur la liste sont ajoutés dans l'ordre où ils en font la demande. Il convient de noter cependant que la pratique consistant à accorder la priorité aux ministres participant au débat général sera maintenue.

42. À partir du lundi 21 septembre, les délégués qui ne se sont pas encore fait inscrire sur la liste des orateurs et qui souhaitent néanmoins prendre la parole au cours du débat général sont priés de se mettre en rapport avec les personnes chargées d'établir la liste, à leur bureau dans la salle des plénières, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment M.

## I. Déclarations au débat général

43. Conformément aux dispositions concernant la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale, les délégués sont tenus de limiter la durée de leur intervention à **trois minutes**.

44. Au lieu de prononcer leurs déclarations en présentiel, les délégations ont la possibilité d'envoyer des vidéos pré-enregistrées (également limitées à 3 minutes) des déclarations qu'elles souhaitent prononcer lors du débat général. Elles devront soumettre ces déclarations enregistrées au Secrétariat de l'AIEA (mél. : [GC-Statements@iaea.org](mailto:GC-Statements@iaea.org)) le 9 septembre 2020 au plus tard. Le délégué ou chef de délégation prononçant la déclaration pré-enregistrée sera inscrit au nom de l'État Membre sur la liste des participants avec une mention précisant que la déclaration a été prononcée sous la forme d'une vidéo diffusée lors du débat général. Il est à noter que la diffusion vidéo en direct d'une déclaration n'est pas envisagée.

45. Les États Membres peuvent trouver des instructions et des informations détaillées concernant la soumission de vidéos pré-enregistrées des déclarations destinées à être diffusées pendant le débat général dans la note 46, publiée en anglais sur GOVATOM le 29 juillet 2020.

46. Il est rappelé aux délégués que de nombreux participants comptent sur l'interprétation. À ce titre, les délégués sont invités à parler à un rythme raisonnable, de telle sorte que les interprètes puissent restituer leur propos de manière fluide et précise.

47. Pour faciliter l'interprétation et la distribution publique des déclarations du débat général, celles-ci devraient être envoyées par courrier électronique à l'adresse [GC-Statements@iaea.org](mailto:GC-Statements@iaea.org). Le nom/rang de la personne qui prononce la déclaration devra être indiqué clairement sur la page de couverture ou la première page de la déclaration.

48. Toutes les déclarations reçues seront mises à disposition dès que possible après avoir été prononcées, en format PDF et audiovisuel, sur le site web de l'Agence (<https://www.iaea.org/about/governance/general-conference/gc64/statements>), à moins que l'État Membre concerné n'en limite la distribution, auquel cas il devra l'indiquer clairement sur la déclaration. Aux fins de téléchargement, le texte des déclarations ne devra pas comporter de mention

manuscrite ou de texte barré. Il convient de noter que les déclarations prononcées sous la forme de vidéos pré-enregistrées diffusées lors de la séance plénière, ainsi que les déclarations prononcées en personne, seront consignées dans les comptes rendus officiels de la Conférence générale.

## **J. Langues de travail et interprétation**

49. Les langues de travail de la Conférence générale sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe ; les déclarations faites dans l'une de ces langues pendant les séances officielles de la Conférence générale feront l'objet d'une interprétation simultanée dans les autres langues de travail. Les délégués sont priés d'envoyer à l'adresse [GC-Statements@iaea.org](mailto:GC-Statements@iaea.org) le texte de leur déclaration dans l'une de ces langues en formats PDF et Word.

50. Si des délégués souhaitent prendre la parole dans une langue autre que les langues de travail, ils doivent, conformément à l'article 87 du Règlement intérieur de la Conférence générale, prendre eux-mêmes les dispositions voulues pour assurer l'interprétation dans l'une des langues de travail et en informer le Secrétariat dès que possible. Ils sont également tenus de fournir un exemplaire de leur intervention en anglais à l'intention des interprètes.

## **K. Promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2021, contributions au budget ordinaire et autres questions liées aux contributions**

51. Conformément à la recommandation du Conseil des gouverneurs du 16 juin 2020 demandant que la Conférence générale approuve un objectif de 89 558 000 euros pour les contributions des États Membres au Fonds de coopération technique (FCT) en 2021, une lettre circulaire indiquant les parts de l'objectif de chaque État Membre (calculées d'après les quotes-parts de base applicables en 2021) a été envoyée aux États Membres. Il est à espérer que ces informations faciliteront la pratique habituelle selon laquelle les États Membres annoncent leurs contributions au FCT avant ou pendant la session de la Conférence générale.

52. Les États Membres n'ignorent pas que la procédure d'annonce de contributions participe dans une large mesure à une planification et une organisation efficaces du cycle et des activités de coopération technique pour l'année suivante. Un document informant les délégués des montants des contributions promises par les États Membres sera diffusé lors de la session ordinaire de la Conférence générale<sup>4</sup>. Comme ce document sera mis à jour pendant la Conférence générale, il serait souhaitable que les États Membres en facilitent l'établissement dans les délais voulus en indiquant, dès qu'ils le pourront, le montant de leurs promesses de contributions. Pendant la session, les promesses de contributions pourront être communiquées au personnel de l'Unité des contributions, qui aura un bureau dans la salle des plénières (1<sup>er</sup> étage du bâtiment M), et qui tiendra à jour l'état des promesses de contributions au FCT pour 2021.

53. Les fonctionnaires de l'Unité des contributions se tiendront également à disposition dans la salle MOE 67 (rez-de-chaussée du bâtiment M, poste 21350) pour examiner les questions liées aux contributions au budget ordinaire, aux contributions au FCT et aux contributions extrabudgétaires, et

---

<sup>4</sup> En 2019, les documents correspondants ont été distribués sous les cotes GC(63)/19 et GC(63)/19/Rev.1.



pour répondre à toute question que les États Membres pourraient avoir au sujet des arriérés, des plans de versement et du droit de vote. Le bureau de l'Unité des contributions sera ouvert du lundi 21 au jeudi 24 septembre, de 8 h à 19 h, et le vendredi 25 septembre, de 8 h à la clôture de la séance plénière.

## L. Forum scientifique organisé en marge de la session de la 64<sup>e</sup> Conférence générale

54. Le Forum scientifique a pour objectif d'encourager les discussions sur des questions scientifiques et techniques en rapport avec les activités de l'Agence et intéressant les États Membres. Cette année, il aura lieu les **mardi 22 et mercredi 23 septembre** et aura pour thème « **L'énergie nucléaire et la transition vers une énergie propre** ». Le programme provisoire figure à l'annexe II du présent document et est également consultable sur la page web de la Conférence générale. Toutes les séances se tiendront dans la salle du Conseil D (4<sup>e</sup> étage du bâtiment C). Les discussions se dérouleront en anglais uniquement.

55. Conformément aux dispositions spéciales en vigueur pour la Conférence générale de cette année, chaque État Membre ne peut inscrire qu'un seul participant physique au Forum scientifique. L'inscription se fait au moyen du formulaire de participation disponible sur le site web du Forum scientifique (<https://www.iaea.org/about/governance/general-conference/gc64/scientific-forum>).

56. Chaque État Membre, institution spécialisée de l'ONU, organisation intergouvernementale et organisation non gouvernementale recevra un (1) « badge volant » comportant le nom du pays ou de l'organisation en question lui permettant de participer au Forum scientifique. Ces « badges volants » seront visuellement différents de ceux qui serviront pour la séance plénière et les réunions de la Commission plénière. Seuls les délégués qui présenteront un badge volant accompagné de leur carte d'accès au CIV à l'entrée de la salle du Conseil D pourront assister au Forum scientifique.

57. Les badges volants seront délivrés par le Service du protocole comme suit :

Lundi 14 septembre	10 h – 16 h	Bureau A2706
Mardi 15 septembre	10 h – 16 h	Bureau A2706
Mercredi 16 septembre	10 h – 16 h	Bureau A2706
Jeudi 17 septembre	12 h – 16 h	Bureau des inscriptions (porte 1)
Vendredi 18 septembre	9 h – 18 h	Bureau des inscriptions (porte 1)
Dimanche 20 septembre	10 h – 18 h	Bureau des inscriptions (porte 1)
Lundi 21 septembre	7 h 30 – 17 h	Bureau des inscriptions (porte 1)

Toute question peut être envoyée à l'adresse [Scientific-Forum.Contact-Point@iaea.org](mailto:Scientific-Forum.Contact-Point@iaea.org). Une fois retirés, les « badges volants » ne peuvent pas être réimprimés.

58. L'échange des « badges volants » entre les membres inscrits d'une délégation doit se faire hors de la salle du Conseil D. Les délégations sont encouragées à prendre note de ces échanges afin de faciliter le suivi si un cas de COVID-19 venait à être suspecté.

59. Le Forum scientifique sera également retransmis en direct, ce qui donnera la possibilité aux participants en ligne d'échanger avec les experts grâce à l'application pour les conférences et les réunions de l'AIEA (IAEA Conferences and Meetings).

## **M. Cérémonie de présentation des traités**

60. La cérémonie de présentation des traités a pour objet de promouvoir l'adhésion universelle aux traités multilatéraux les plus importants dont le Directeur général de l'AIEA est dépositaire. À cet égard, comme les années précédentes, elle offre aux États Membres une occasion supplémentaire de déposer des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

61. Compte tenu des contraintes résultant des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, seuls les délégués des États Membres déposant un ou plusieurs instruments conventionnels auront accès à la salle où se déroulera la cérémonie de présentation des traités, dans laquelle à aucun moment il n'y aura plus d'une (1) délégation et celle-ci ne restera pas plus de **cinq (5)** minutes.

62. La cérémonie se déroulera le **lundi** 21 septembre 2020, de 14 h à 15 h, dans la salle M0E 68.

63. Pour de plus amples informations concernant la cérémonie de présentation des traités, veuillez vous adresser au Bureau des affaires juridiques en écrivant à l'adresse [Depositary@iaea.org](mailto:Depositary@iaea.org).

## **N. Réunions sur la coopération technique**

64. Afin de favoriser la participation et d'éviter que de nombreuses manifestations parallèles ne se déroulent pendant la semaine de la Conférence générale :

- les réunions virtuelles des représentants de l'AFRA et du RCA sont prévues avant la semaine de la Conférence générale ;
- les réunions virtuelles des représentants de l'ARASIA et des agents de liaison nationaux de la région Europe sont prévues pendant la semaine de la Conférence générale ;
- Pour des raisons logistiques et programmatiques, une réunion en présentiel des représentants de l'ARCA est prévue après la semaine de la Conférence générale.

65. Les informations relatives à ces réunions seront mises à disposition sur la page <https://www.iaea.org/about/governance/general-conference/gc64/events>

## **O. Forum du Groupe international pour la sûreté nucléaire sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 (manifestation virtuelle)**

66. Le Forum du Groupe international pour la sûreté nucléaire (INSAG) sera l'occasion pour ce dernier et d'autres experts de donner un éclairage sur les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les installations nucléaires.

67. La réunion se déroulera en ligne le lundi 21 septembre, de 14 h à 16 h. Les délégations qui souhaitent s'y inscrire sont priées de s'adresser à [INSAG-Forum.Registration@iaea.org](mailto:INSAG-Forum.Registration@iaea.org).

## **P. Forum des exploitants nucléaires : la pérennité par l'innovation (manifestation virtuelle)**

68. Ce forum sera l'occasion de découvrir comment l'innovation peut permettre aux exploitants de centrales nucléaires de surmonter leurs difficultés et les aider à tirer le meilleur parti de l'électronucléaire dans le cadre de la transition mondiale vers des systèmes énergétiques durables. Divers exemples d'innovations mises en œuvre seront présentés, ainsi que leurs incidences démontrées et leurs avantages tangibles. Il s'agira en outre d'étudier ces exemples de réussite et d'examiner les méthodes, les comportements et les moyens qui ont débouché sur de nouvelles solutions.

69. La réunion se déroulera en ligne le mardi 22 septembre, de 15 h à 17 h. Les délégations qui souhaitent s'inscrire au forum sont priées de contacter Ed Bradley (mél. : [E.Bradley@iaea.org](mailto:E.Bradley@iaea.org)).

## **Q. Réunion à l'intention des hauts responsables de la réglementation en matière de sûreté et de sécurité (manifestation virtuelle)**

70. À l'occasion de cette réunion, des chefs d'organismes de réglementation et d'autres hauts responsables de la réglementation dans les domaines de la sûreté nucléaire et radiologique, de la sûreté du transport et des déchets radioactifs et de la sécurité nucléaire examineront les difficultés rencontrées en matière de réglementation et mettront en commun de bonnes pratiques. Cette réunion portera également sur les initiatives prises par le Secrétariat de l'AIEA pour apporter son appui aux organismes de réglementation.

71. La réunion se tiendra en ligne le jeudi 24 septembre, de 13 h à 17 h. Les délégations qui souhaitent s'y inscrire sont priées de s'adresser à [SRM.registration@iaea.org](mailto:SRM.registration@iaea.org).

## **R. Visites organisées en marge de la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale**

72. En raison de la pandémie de COVID-19, les visites des laboratoires de l'AIEA sont organisées sur demande. Les délégations intéressées doivent consulter les Départements pertinents.

## **S. Manifestations parallèles organisées en marge de la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale (manifestations virtuelles)**

73. Compte tenu des prescriptions des autorités autrichiennes et des contraintes d'espace liées à la pandémie de COVID-19 au Centre international de Vienne, seules des manifestations parallèles virtuelles seront organisées.

74. Il incombe aux États Membres qui souhaitent en organiser de prendre les dispositions nécessaires auprès du Secrétariat, de sorte que ces manifestations puissent être inscrites sur la liste des

manifestations parallèles virtuelles de la Conférence générale et publiées sur la page web de la Conférence générale de l'AIEA.

75. Une liste des manifestations parallèles virtuelles sera mise à disposition à la page <https://www.iaea.org/about/governance/general-conference/gc64/events>

## **T. Expositions et présentations**

76. Compte tenu des prescriptions des autorités autrichiennes et des contraintes d'espace liées à la pandémie de COVID-19 au Centre international de Vienne, il n'y aura aucune exposition dans les locaux du CIV pendant la Conférence générale.

## **U. Services informatiques**

### **U.1. Service d'assistance informatique**

77. Pendant la Conférence générale, la Division de la technologie de l'information de l'Agence assurera un service d'assistance informatique en salle M0E 26 (rez-de-chaussée du bâtiment M) (poste 27279).

### **U.2. Courrier électronique externe et internet**

78. Les délégués ayant leur propre ordinateur portable, téléphone portable ou tablette équipé d'une connexion sans fil pourront se connecter à l'internet à haut débit dans les bâtiments M et C en se connectant au réseau wi-fi gratuit « WLAN-GUEST ». L'utilisation du réseau sans fil d'invité de l'AIEA est soumise aux règles d'usage du réseau sans fil d'invité, <https://www.iaea.org/sites/default/files/20/03/gc64-wifi-policy-disclaimer.pdf>.

### **U.3. Bureau d'assistance aux délégations**

79. Un service de secrétariat sera assuré pour fournir aux délégations des États Membres une assistance en matière de formatage et d'édition, de photocopie, de numérisation et d'obtention de versions imprimées de documents en ligne et des déclarations faites en séances plénières. Ce service sera installé dans le bureau M0E 23, au rez-de-chaussée du bâtiment M.

### **U.4. Diffusion en direct**

80. Les séances plénières et les séances du forum scientifique seront diffusées en direct sur internet et seront accessibles via le site web de l'Agence à l'adresse <https://www.iaea.org/about/governance/general-conference/gc64/live-streaming>. Les séances plénières seront diffusées en direct dans toutes les langues officielles.

81. Les séances de la Commission plénière seront diffusées en direct et accessibles via le lien sur GovAtom. Les délégués qui n'ont pas de compte GovAtom sont priés de s'inscrire par l'intermédiaire de leur mission permanente respective. Les séances de la Commission plénière seront diffusées en direct dans toutes les langues officielles.

## V. Informations générales

### V.1. Entrée des voitures officielles au Centre international de Vienne

82. En raison de travaux sur la Wagramer Strasse, la porte 2 sera fermée. Les missions permanentes et les personnes pouvant accéder au VIC en véhicule seront priées de le faire par la porte 4 (ouverte 24 h sur 24) ou la porte 5 (ouverte de 6 h à midi)

83. Les dispositions prises pour l'entrée des véhicules des délégations au CIV<sup>5</sup> sont expliquées sur le plan « Delegations' entry and drop off points » ci-joint.

84. Pendant la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale, les véhicules des missions permanentes et du personnel des missions permanentes enregistrés auprès de l'administration du garage du CIV pourront stationner dans les zones de stationnement aux niveaux -2 et -3 du CIV. Le niveau -1 ne pourra être utilisé que pour déposer ou prendre des personnes. En raison de travaux en lien avec les contraintes d'espace, les missions permanentes sont encouragées à utiliser, dans la mesure du possible, des véhicules enregistrés auprès du CIV pour déposer et prendre des personnes. Outre les chauffeurs et véhicules des missions permanentes, d'autres véhicules avec chauffeur pourront être autorisés à pénétrer dans l'enceinte du CIV pour déposer ou prendre des personnes pendant la Conférence générale. En raison de travaux en cours dans le garage du VIC, ces véhicules n'auront pas la possibilité de stationner. Des autorisations d'accès temporaires seront délivrées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

85. Les demandes d'autorisations temporaires d'accès au CIV doivent être adressées sous la forme d'une note verbale envoyée par courrier électronique à l'administration du garage ([vicgarageadministration@un.org](mailto:vicgarageadministration@un.org)) et au service du protocole ([protocol.contact-point@iaea.org](mailto:protocol.contact-point@iaea.org)) dès que possible, au plus tard deux jours ouvrés avant le début de la session. L'administration du garage du CIV enverra par courrier électronique des autorisations d'accès au CIV numériques aux personnes qui en auront fait la demande afin que celles-ci les impriment et les présentent lors de leur entrée dans le CIV. Il ne sera pas possible de venir chercher ces autorisations en personne. Veuillez noter que l'administration du garage n'est pas ouverte pendant les week-ends. L'administration du garage est ouverte du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h. Les chauffeurs qui ne seraient pas munis d'un badge d'accès au CIV valide doivent être inscrits au moyen du système d'enregistrement en ligne de la Conférence générale en tant que personnel d'appui, avec la mention « chauffeur » indiquée en remarque. Les autorisations temporaires d'accès au CIV et les badges d'accès des chauffeurs doivent être retirés à l'avance, car ils devront être présentés pour permettre l'accès au CIV.

### V.2. Économat du CIV

86. L'accès à l'économat est limité aux titulaires d'une carte d'accès validée à cette fin. Conformément à l'accord pertinent entre l'Agence et la République d'Autriche, les **chefs des délégations** des États Membres qui participent à la Conférence générale – à l'exclusion des ressortissants autrichiens et des apatrides résidant en Autriche – peuvent se rendre à l'économat pour la durée de la session de la Conférence générale. L'accès à l'économat, qui est incorporé dans la carte d'accès à la Conférence générale, devra être activé au bureau/service d'information de l'économat. Si le chef de délégation s'en va avant la fin de la Conférence générale, l'accès à l'économat sera désactivé au moment de son départ et sera par la suite réactivé pour le nouveau chef de délégation dûment désigné au moment de la notification au Service du protocole (salle M0E 75 du bâtiment M), ou par courrier électronique ([GCRS.Contact-Point@iaea.org](mailto:GCRS.Contact-Point@iaea.org)). Un badge sera délivré au nouveau chef de délégation dûment désigné par le personnel des Services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies à la porte 1

---

<sup>5</sup> Voir plan à l'annexe IV.

(bureau des cartes d'identité). Toute autre question à cet égard devra être adressée au Service du protocole.

87. Afin d'éviter les longs temps d'attente et la foule aux périodes de pointe, les titulaires d'une carte d'accès à l'économat sont priés de s'inscrire sur <https://www.signupgenius.com/go/vic-commissary> pour réserver une date et un créneau. Ils recevront, par courrier électronique, une confirmation automatiquement générée de leur enregistrement, qu'ils devront montrer (version électronique ou imprimée) au personnel gérant les entrées à l'économat.

### **V.3. Application pour les conférences et les réunions de l'AIEA**

88. L'application pour les conférences et les réunions de l'AIEA peut être téléchargée via Google Play ou App Store. Elle donne des informations sur les séances plénières, les séances de la Commission plénière, les manifestations parallèles virtuelles et le forum scientifique.

L'application mobile permet aux participants :

- de créer un calendrier personnalisé et de voir les informations actualisées du programme de toutes les manifestations liées à la Conférence générale ;
- de recevoir des mises à jour de la liste des orateurs qui prendront la parole en séance plénière et des horaires des séances plénières et de la Commission plénière ;
- de voir les présentations des orateurs qui ont autorisé leur publication après l'exposé ; et
- d'échanger avec les organisateurs des manifestations parallèles virtuelles et du Forum scientifique au moyen d'une fonctionnalité de questions-réponses (Q&A).

Pour avoir de l'aide concernant l'application mobile, veuillez écrire à l'adresse

[GC.Contact-Point@iaea.org](mailto:GC.Contact-Point@iaea.org)

### **V.4. Politique antitabac au Centre international de Vienne**

89. Il est interdit de fumer en dehors des espaces fumeurs suivants, situés au niveau P-3 :

- i. espace fumeur situé entre les bâtiments A et B ;
- ii. espace fumeur situé devant le bâtiment D ; et
- iii. espace fumeur situé entre les bâtiments D et E.

90. Il n'est permis de fumer, pas même des cigarettes électroniques, dans aucun autre espace du CIV (pas même sur les terrasses, sur l'esplanade et dans tout autre espace ouvert).

## **W. Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies**

91. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) adhère au Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies (le « Code de conduite »), approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) du système des Nations Unies en juillet 2019.

92. Tous les événements du système des Nations Unies sont soumis aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées et l'Agence s'engage à organiser des événements auxquels toute personne peut participer dans un environnement inclusif, respectueux et sûr.

93. Tous les participants à la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale sont tenus de respecter les normes établies dans le [Code de conduite](https://www.un.org/management/sites/www.un.org.management/files/un-system-model-code-conduct-fr.pdf), disponible à l'adresse <https://www.un.org/management/sites/www.un.org.management/files/un-system-model-code-conduct-fr.pdf>.





# Conférence générale

**GC(64)/12**  
30 juillet 2020

**Distribution générale**  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session ordinaire

Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
(GC(64)/1 et Add.1)

# Dispositions concernant la Conférence générale

1. À l'issue d'une série de consultations menées par le Secrétariat de l'AIEA auprès des États Membres sur les dispositions concernant la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale, ceux-ci ont accepté ces dispositions par procédure d'accord tacite le 24 juillet 2020 afin que la Conférence générale puisse poursuivre ses travaux en ces temps de pandémie de COVID-19. Ces dispositions, qui constituent le cadre de la tenue de la Conférence générale, sont énoncées dans l'annexe du présent document.
2. Le présent document vise à permettre à la Conférence générale d'approuver les dispositions susmentionnées et de les appliquer durant la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale.



## **Dispositions concernant la 64<sup>e</sup> session de la Conférence générale**

Le Secrétariat a reçu plusieurs demandes des États Membres au sujet des dispositions concernant la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale, eu égard à la pandémie de COVID-19. Pour aider les États Membres à préparer la Conférence générale, le Secrétariat souhaite donc leur faire savoir que la Conférence générale commencera le 21 septembre 2020 au Centre international de Vienne, comme prévu. Le Directeur général a envoyé des invitations officielles en ce sens à tous les États Membres, comme il est d'usage. Compte tenu des mesures et restrictions prises par l'Autriche en matière de santé et de sûreté face à la pandémie de COVID-19, il est prévu que la Conférence générale se tiendra avec moins de participants physiquement présents. Si la situation changeait à quelque moment que ce soit avant la Conférence, ces dispositions pourraient devoir être modifiées en conséquence.

En l'état actuel de la situation, le Secrétariat prévoit ce qui suit :

### **Participation à la séance plénière et aux réunions de la Commission plénière**

- I. Le nombre de participants (représentants des États Membres, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et autres observateurs) physiquement présents à la séance plénière sera conforme aux prescriptions de l'Autriche concernant les mesures à prendre face à la COVID-19, telles que la distance physique. Selon ces prescriptions, jusqu'à 500 personnes peuvent se réunir simultanément en intérieur si les précautions nécessaires de distance physique et de protection de la santé sont prises.
- II. Compte tenu de la nécessité d'appliquer ces précautions et de l'espace disponible au bâtiment M du Centre international de Vienne, les dispositions suivantes sont envisagées :
  - Chaque État Membre peut inclure dans sa délégation les membres de sa mission permanente accrédités auprès de l'Agence plus deux délégués. Chaque État Membre désignera sur la liste de sa délégation un chef de délégation et un ou plusieurs suppléants.
  - Cependant, à tout moment, deux délégués au plus de chaque État Membre peuvent être présents physiquement à une réunion de la Conférence générale.
  - Compte tenu de la nécessité d'éviter une forte présence physique dans les locaux, les États Membres sont priés instamment de réduire au minimum le nombre de délégués venant au Centre international de Vienne pour la Conférence générale.
- III. Eu égard aux contraintes d'espace imposées par les restrictions dues à la COVID-19, il est envisagé de tenir les réunions de la Commission plénière dans la salle des plénières lorsque la Conférence générale n'est pas en séance plénière. La salle des plénières sera désinfectée entre toutes les réunions de la Conférence générale et de la Commission plénière. Le Secrétariat tiendra les États Membres informés de cette disposition en temps voulu.
- IV. Les États Membres sont priés de limiter à trois minutes leurs déclarations au titre du débat général. Cette limite a été proposée aux fins de la rationalisation générale de la Conférence générale et de la réduction de sa durée totale, compte tenu des préoccupations relatives à la santé exprimées par plusieurs États Membres.
- V. Les États Membres voudront peut-être se prévaloir de la possibilité d'envoyer des vidéos préenregistrées (également limitées à 3 minutes) de leurs déclarations au débat général. Ils soumettront ces déclarations enregistrées au Secrétariat de l'AIEA le 9 septembre 2020 au

plus tard. Cette disposition vise à leur donner une souplesse accrue pour ce qui est du prononcé de leur déclaration au débat général. Le délégué prononçant la déclaration enregistrée sera inclus sur la liste des participants au nom de l'État Membre avec la mention « Une déclaration enregistrée au titre de ce point du débat général sera prononcée par ... ». Comme le veut l'usage, les délégations peuvent aussi fournir au Secrétariat une version PDF de leur déclaration nationale, même plus longue, qui sera mise en ligne sur la page web de la Conférence générale. Des instructions sur ce point seront établies par le Secrétariat en temps voulu. Toutes ces déclarations figureront au compte rendu officiel de la Conférence.

- VI. Les États Membres pourront aussi suivre tous les travaux de la séance plénière car la Conférence générale sera diffusée en direct dans les six langues officielles. Les travaux de la Commission plénière seront aussi diffusés en direct afin de permettre aux représentants des États Membres de suivre les délibérations de la Commission.
- VII. La Conférence générale se tiendra au rythme de trois séances de deux heures ou deux séances de trois heures par jour. Dans les deux cas, les sièges pourront être nettoyés et les salles de réunion désinfectées, et les délégués ne devront pas rester assis en salle de réunion durant de longues périodes. Les États Membres recevront bientôt d'autres informations sur ce point.

### **Organisations intergouvernementales et non gouvernementales et autres observateurs**

Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et autres observateurs auront droit à un délégué.

### **Autres événements organisés en marge de la Conférence générale**

Compte tenu des prescriptions des autorités autrichiennes et des contraintes d'espace dues à la pandémie de COVID-19 au Centre international de Vienne, le Secrétariat a proposé ce qui suit :

#### **Manifestations organisées en marge de la Conférence**

- Seules des manifestations parallèles virtuelles auront lieu. Il incombe aux États Membres qui souhaitent en organiser une de prendre leurs dispositions auprès du Secrétariat conformément à ses directives. Pour que ces manifestations puissent être inscrites sur la liste des manifestations organisées en marge de la Conférence générale et annoncées sur sa page web, les procédures du Secrétariat en la matière seront actualisées.

#### **Expositions**

- Il n'y aura pas d'exposition au Centre international de Vienne pendant la Conférence générale.

#### **Forum scientifique**

- La participation physique sera limitée à un délégué par État Membre.

## FORUM SCIENTIFIQUE 2020 DE L'AIEA

### L'électronucléaire et la transition vers une énergie propre

22-23 septembre 2020

Siège de l'AIEA, Vienne (Autriche)

#### Programme provisoire

##### **Mardi 22 septembre 2020**

10 h - 11 h **Séance d'ouverture**

11 h - 12 h **Séance 1 (partie I) – Innovations pour la transition vers une énergie propre**

La première séance sera principalement consacrée aux innovations scientifiques et technologiques en cours dans le secteur de l'énergie nucléaire et à la question de savoir comment les modèles de réacteurs innovants ou les méthodes de construction, par exemple, peuvent faire la différence à l'avenir. Le rôle actuel de l'électronucléaire dans la transition vers une énergie propre sera également examiné et l'accent sera mis sur les avancées scientifiques et techniques contribuant à l'exploitation à long terme des réacteurs actuels comme complément à la part croissante des sources d'énergies renouvelables intermittentes.

12 h - 13 h **Déjeuner**

13 h - 14 h **Séance 1 (partie II) – Innovations pour la transition vers une énergie propre**

14 h - 15 h **Séance 2 – Mettre la barre plus haut : l'énergie nucléaire pour une « décarbonisation profonde »**

Si l'on entend parvenir à des émissions de CO<sub>2</sub> nettes nulles dans le monde d'ici le milieu du siècle, il faudra réduire les émissions liées à la production d'électricité mais aussi à la consommation énergétique dans les secteurs industriels essentiels, comme la construction et le transport. Cette séance permettra de montrer comment l'électronucléaire est en mesure d'appuyer, d'une manière inégalée, cette « décarbonisation profonde » en fournissant de la chaleur industrielle à l'industrie et de la chaleur de chauffage urbain aux bâtiments, en dessalant l'eau de mer en vue de sa consommation dans des régions de plus en plus arides, et en produisant de l'hydrogène pour tout un éventail d'utilisations. On y examinera également comment des systèmes énergétiques associant des sources d'énergie nucléaire et d'énergies renouvelables pourraient conduire à des émissions nettes nulles.

15 h - 16 h **Pause**

16 h - 17 h **Séance 3 – Gérer le cycle de vie pour un avenir durable**

Toutes les formes de production d'énergie ont un coût, pouvant aller de l'utilisation des ressources naturelles à la production de déchets. Cette séance sera consacrée à l'examen des externalités de la production d'énergie nucléaire et à leur gestion, notamment les méthodes d'entreposage et de stockage définitif du combustible nucléaire usé. On y examinera aussi comment les innovations dans le cycle du combustible nucléaire peuvent amener le recyclage à un niveau nouveau et réduire le volume et la toxicité des déchets de haute activité, contribuant ainsi à la durabilité de l'électronucléaire.

##### **Mercredi 23 septembre 2020**

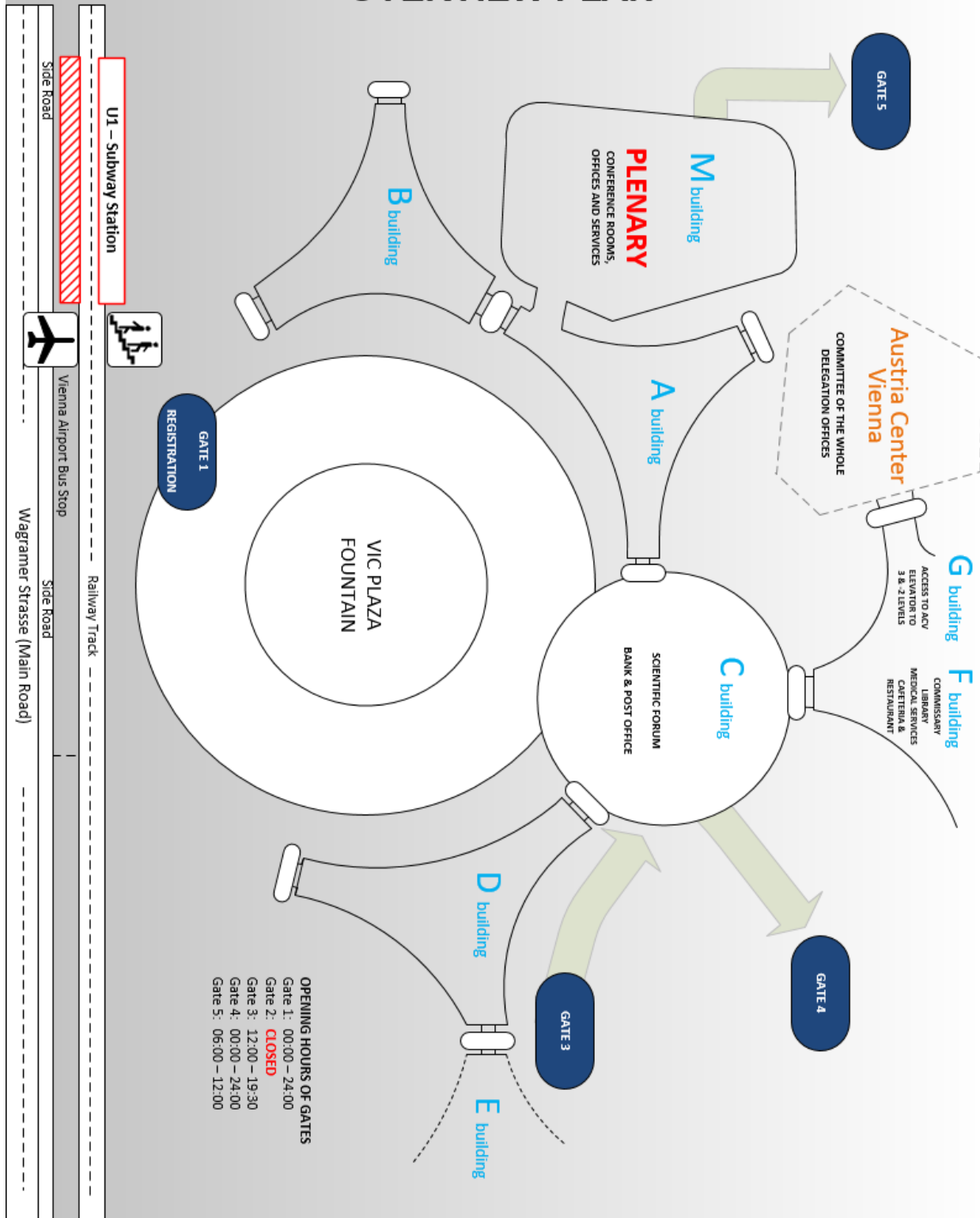
10 h - 11 h **Séance 4 – Progresser dans la transition vers une énergie propre**

Cette séance portera sur les principaux obstacles entravant le recours accru à l'électronucléaire dans la transition mondiale vers une énergie propre, comme des considérations de coûts et de financement. L'accent sera également mis sur le rôle de l'AIEA dans la promotion de l'innovation technologique et dans le transfert de cette technologie aux États Membres.

11 h - 12 h **Séance de clôture**



# 64th GENERAL CONFERENCE 21 – 25 September 2020 OVERVIEW PLAN



**OPENING HOURS OF GATES**  
 Gate 1: 00:00 – 24:00  
 Gate 2: **CLOSED**  
 Gate 3: 12:00 – 19:30  
 Gate 4: 00:00 – 24:00  
 Gate 5: 06:00 – 12:00





# 64th GENERAL CONFERENCE

## 21 - 25 SEPTEMBER 2020

### DELEGATIONS ENTRY AND DROP OFF POINTS

